

**Déclaration liminaire FSU  
au CHSCT Départemental du Pas de Calais  
du 1<sup>er</sup> juillet 2020**



Aujourd'hui se tient la dernière séance du CHSCT 62 pour l'année scolaire 2019/2020.

C'est l'occasion de tirer un bilan de ces derniers mois ainsi que d'interroger l'organisation de la rentrée prochaine pour les personnels de notre département.

Le suicide de Christine Renon, directrice d'école, en début d'année scolaire, a suscité un fort émoi et a ravivé le malaise déjà bien présent de toute une profession qui ne supportent plus les nombreux dysfonctionnements de notre système, le bricolage quotidien, les injonctions en tout genre, les manques institutionnels, l'inexistante reconnaissance voire le mépris, même.

En décembre et janvier, le projet de réforme des retraites a mobilisé massivement nos professions : la perspective de devoir travailler plus longtemps, dans des conditions de travail sans cesse dégradées avec de lourdes conséquences pour notre santé, ce tout au long de la carrière pour toucher une retraite en forte baisse a été rejetée par la profession.

A cela s'est ajoutée une crise sanitaire dès le mois de mars, qui a mis en lumière une gestion de notre ministère confuse et décalée de la réalité du terrain, pour ne pas dire « hors sol ». Le protocole sanitaire fait, défait, refait, arrivant à peine 2 à 3 jours avant la réouverture atteste de l'impréparation du ministère et du mépris manifeste envers les personnels.

Cette crise a aussi montré combien la santé et la prévention étaient essentielles et pourtant très négligée dans l'Education nationale. Des équipements de protection jusqu'à la médecine de prévention, tout est à repenser et très rapidement si on veut être prêts en septembre.

Masques de protection, gels hydroalcooliques, thermomètres frontaux, etc. devraient constituer une « réserve stratégique » au plus près des personnels. Nous demandons également qu'un plan d'investissement intègre les questions de bâti scolaire et d'équipement (notamment sanitaires, lavabos...), la crise ayant révélé des manques criants et inacceptables de ce point de vue.

La santé des personnels et de bonnes conditions de travail sont primordiales pour une meilleure qualité de vie au travail.

La FSU, depuis que les CHSCT (et les CHS auparavant) existent, n'a cessé de vous alerter sur bien des sujets concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail. Depuis de nombreuses années, nous réclamons médecine du travail et visites médicales régulières, dématérialisation et suivi des fiches SST, prise en compte des RPS et de la souffrance au travail, formation des personnels...

Nos demandes sont nombreuses, certes, mais à la hauteur des besoins des personnels sur le terrain et vos moyens sont limités, certes, mais cela ne dédouane pas l'employeur responsable – au sens du Code du Travail – de la santé de ses personnels et de l'obligation d'agir pour les protéger.

Prise en compte ne veut pas seulement dire entendre et prendre conscience, mais aussi agir. Les plans de prévention doivent maintenant être ambitieux et opérationnels, on ne peut se cantonner à quelques formations ou quelques courriers... Il ne suffit pas d'écrire une lettre de missions aux assistants de prévention pour que ceux-ci puissent réellement opérer sur le terrain, l'exemple de l'empilement des missions des conseillers pédagogiques-agents préventeurs en est l'illustration.

Il faut qu'à ces missions soient assortis des moyens : moyens horaires en décharges d'activité de service indexées à la taille de la / des structures de leurs ressorts.

Par ailleurs, personne ne sait quelle sera la situation sanitaire en septembre et dans les mois suivants. Ni optimiste, ni pessimiste, la FSU continue de défendre l'idée qu'il faudra tout mettre en œuvre pour la santé des personnels ainsi que celle des élèves et de leurs familles .Il faut mettre ce principe bien avant celui d'une économie qui ne profite qu'à une extrême minorité de la population. Pour cela il faut explorer les différents scénarii possibles afin de ne pas réitérer la gestion au jour le jour des écoles, des établissements scolaires et des services.

D'ores et déjà, il faut prévoir et renforcer les moyens accordés pour assurer cette prochaine rentrée dans de bonnes conditions (afin de remédier notamment aux difficultés scolaires accrues et aux inégalités creusées depuis 3 mois et demi) et mettre en œuvre un important plan pluriannuel de recrutement de personnels afin d'assurer le bon fonctionnement quotidien du système éducatif, des écoles et des établissements. Il faut faire confiance aux équipes.

De même, la crise du covid ne doit pas être un prétexte pour remettre en cause le périmètre de l'Ecole , les missions du service public d'Education et la nature même de certaines professions de l'Education Nationale. Le dispositif 2S2C ne doit pas externaliser, sur le temps scolaire, aux communes et associations tout ce qui ne serait pas les « fondamentaux » , déniait alors la polyvalence des enseignants de premier degré et le niveau élevé de qualification des enseignants d'EPS et des disciplines artistiques dans le second degré; cette crise ne doit pas non plus être un prétexte pour mettre en place un emploi fonctionnel de directeur d'école, c'est à dire un statut qui n'est pas la solution et ne règlera rien au quotidien.

Enfin, cette crise ne doit pas non plus être instrumentalisée, plus globalement, pour diminuer encore et toujours les dépenses publiques et vendre un modèle éducatif au rabais, fondé sur un enseignement à distance, territorialisé , faisant fi des inégalités scolaires et tournant le dos à 40 ans de démocratisation: ce sont bien les personnels des écoles et des établissements scolaires qui ont maintenu à flot un lien pédagogique partout, et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ... et non les cités éducatives, les associations, les collectivités ou les entreprises, comme l'affirme complaisamment le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives dans un avis récent.

Par contre, cette crise a conforté le repère éducatif fondamental qu'est le groupe-classe, pourtant battu en brèche par la réforme du lycée.

L'année scolaire 2019/2020 a montré l'importance des différents CHSCT. La FSU continue et continuera de refuser la dilution de ces derniers dans les CSA . Que ce soit dans un avenir proche ou lointain, quelles que soient les circonstances du moment, la FSU luttera pour des CHSCT pérennes, aux moyens et droits accrus, plus efficaces pour la défense des droits de tous les personnels.

Autant vous prévenir tout de suite, le tour de passe-passe de la loi dite de transformation de la Fonction Publique supprimant de fait les CHSCT ne fera pas taire nos revendications ni notre détermination pour améliorer les conditions de santé, de sécurité et de travail des personnels.